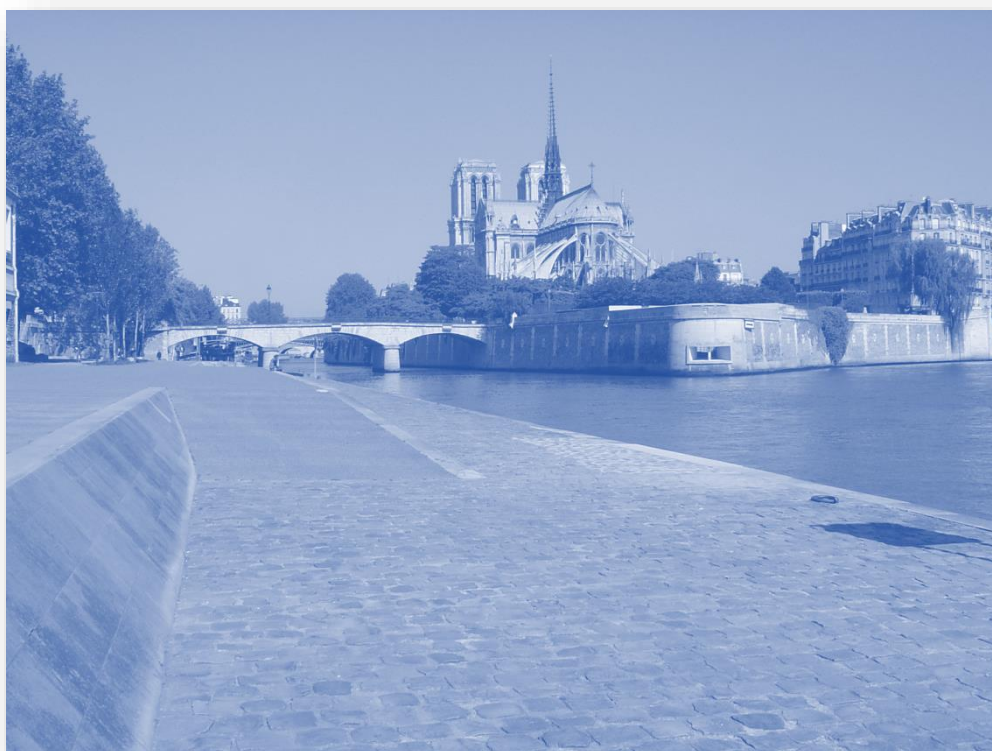


**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES FLUVIALES SUR DES
CRENEAUX D'ESCALES REGULIERS DANS LE BIEF DE SURESNES**

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Septembre 2021



HAROPA PORT
Direction Territoriale de Paris
2 quai de Grenelle
75015 PARIS

SOMMAIRE

Table des matières

PREAMBULE.....	3
PARTIE I – PRESENTATION DE L’APPEL A MANIFESTATION D’INTERET.....	5
I.1 - L’environnement de l’Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI)	5
a. Photographie du réseau d’escales publiques aujourd’hui	5
b - La gestion des escales	6
I.2 - Les objectifs de l’Appel à Manifestation d’Intérêt (AMI)	6
I.3 - Périmètre des lots identifiés	7
Partie 2 - DEROULEMENT DE L’APPEL A MANIFESTATION D’INTERET	8
II. 1 - Le calendrier de l’Appel à manifestation d’intérêt.....	8
II. 2 – La constitution du dossier de réponse	8
a. Document 1 - présentation du porteur de projet :	9
b. Document 2 – présentation du projet :.....	9
c. Informations complémentaires.....	9
II. 3 – Les modalités de remise du dossier.....	9
II. 4 – Analyse des manifestations d’intérêts	10
II. 5 – Calendrier prévisionnel post- Appel à manifestation d’intérêt.....	10
ANNEXES	10

PREAMBULE

HAROPA PORT, établissement public de l'Etat, a notamment pour objectif le développement du transport fluvial de marchandises et de passagers en Ile-de-France, et également l'animation des berges par des activités de loisirs et de tourisme fluvial.

Le transport de passagers dans Paris s'est structuré grâce à l'aménagement et l'entretien des escales, des ports d'attaches et des berges. Aujourd'hui, un réseau de plus d'une trentaine d'embarcadères (communément appelés « escales ») participe chaque année à l'accueil d'environ 7,5 millions de passagers naviguant sur des bateaux à passagers dans Paris et sa couronne.

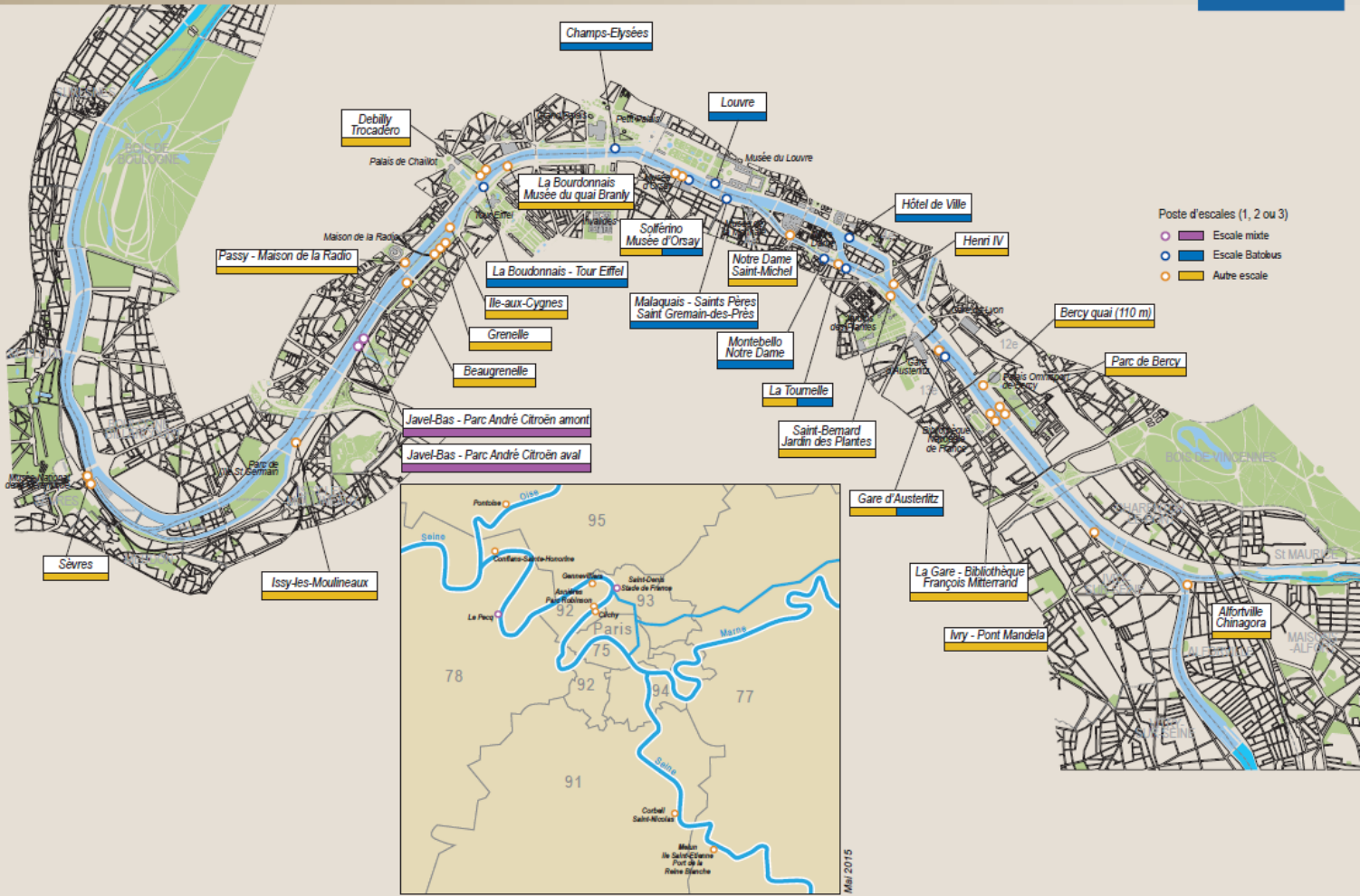
Ces escales ont été aménagées par HAROPA PORT, qui en assure également la gestion.

Dans le cadre de la valorisation de ses escales, HAROPA PORT réaffirme sa volonté d'accompagner les compagnies de transports de passagers dans le développement, la diversification et la sécurisation de leurs activités économiques.

Pour conforter cet objectif, HAROPA PORT souhaite mettre à disposition des compagnies de transport fluvial qui le souhaitent des créneaux d'escales réguliers sur le réseau d'escales du bief de Suresnes, afin de permettre à ces dernières de développer une offre régulière de prestations fluviales en navigation et à quai.

Acteur de la transition énergétique et de la croissance verte, HAROPA PORT contribue au développement du Grand Paris par la promotion du transport fluvial de marchandises et de passagers sur l'ensemble de son réseau portuaire. A l'échelle de l'axe Seine, dans le cadre d'HAROPA, le Port diversifie les offres et soutient les innovations pour une logistique multimodale et durable. Au service des territoires, HAROPA PORT aménage des infrastructures dans le respect de l'environnement économique, urbain et naturel dans le cadre d'un dialogue suivi avec les parties prenantes. Il veille à la performance globale de ses sites et la recherche d'une exemplarité interne.

RÉSEAU DES ESCALES ET EMBARCADÈRES D'ÎLE-DE-FRANCE



La Carte du réseau d'escales (à retrouver en annexe)

PARTIE I – PRESENTATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) a pour objectif de collecter de l'information afin de proposer la meilleure offre possible aux exploitants du bief de Suresnes.

A ce stade, il vise à identifier les activités de transport de passagers et logistique ainsi que les escales susceptibles d'être développées ainsi que les créneaux horaires potentiels d'activité régulière.

A l'issue de l'AMI, HAROPA PORT sera en mesure de :

- Faire évoluer l'organisation du réseau d'escales ;
- Commercialiser des créneaux d'escales pertinents pour les compagnies de transport de passagers, sans remettre en cause la vocation publique du réseau.

Il n'a pas pour objet de sélectionner les futurs titulaires de conventions d'occupation domaniale, et ne donnera lieu à la conclusion d'aucun contrat.

I.1 - L'environnement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

a. Photographie du réseau d'escales publiques aujourd'hui

- **L'offre et la demande**

Le nombre d'escales gérées par HAROPA PORT est de 40 en Ile de France dont 27 dans le bief de Suresnes

Le nombre d'utilisateurs identifiés à ce jour est d'environ 90 compagnies de transport de passagers, pour un nombre de bateaux navigants avoisinant 180.

- **Les types d'escales**

Les escales (ou embarcadères) que l'on retrouve sur le bief prennent les formes suivantes :

- Pontons flottants,
- Escaliers métalliques,
- Quais maçonnés, avec ou sans engravure pour constituer des paliers.

- **L'activité sur les escales :**

Actuellement coexistent 3 grandes typologies d'utilisation des escales :

- Les réservations pour de courtes durées, généralement pour l'embarquement et pour le débarquement des passagers. Il s'agit en majorité de croisières dites « évènementielles » ; mais l'on retrouve dans ces réservations également les activités emblématiques de la croisière : croisières promenade ouvertes à la billetterie, diners ou déjeuners- croisière, navettes
- Les réservations « à quai » avec des bateaux évènementiels qui ne naviguent pas avec leurs passagers, ou qui couplent croisière et réception/soirée à quai.

- Les réservations pour l'ensemble de la saison des unités de croisière avec hébergement, qui restent 1 ou plusieurs jours à Paris (2 jours le plus fréquemment).

b - La gestion des escales

La fréquentation des escales et donc leur réservation, qui est obligatoire, est gérée par HAROPA PORT (Agence Paris Seine) de 2 façons actuellement :

1. Un système de réservation ponctuelle des escales via un logiciel accessible sur internet à tous les opérateurs de transport de passagers

A ce jour, cet outil, Alizée, est utilisé par tous les opérateurs de transport de passagers souhaitant réserver des escales publiques sur le bief, y compris certaines compagnies ayant mis en place des offres régulières.

Ce système de réservation est supervisé par un service spécifique au sein de l'Agence Paris Seine de HAROPA PORT.

Les compagnies disposent ainsi d'un portail client sur lequel elles peuvent faire des pré réservations donnant lieu à validation par le service escales d'Haropa Port. Elles peuvent aussi, par le biais du portail, modifier ou annuler leurs réservations et éditer directement leurs autorisations d'escale.

Le portail permet aussi la diffusion d'informations sur le réseau des escales, telles que les fermetures temporaires.

Il est à noter que pour le secteur de la croisière avec hébergement, c'est un autre outil informatique développé avec Voies Navigables de France, Gescales, qui sert de support de réservation.

2. Un système d'utilisations régulières des escales de type Batobus ou pour d'autres utilisateurs réguliers historiques par le biais de conventions ou accords

Les opérateurs bénéficiant de ces conventions spécifiques communiquent leurs horaires annuels ou saisonniers à HAROPA PORT et ne sont ainsi pas tenus de réserver au quotidien leur escales dans le logiciel.

HAROPA PORT prévoit de dénoncer les conventions « escales » existantes (hors Batobus) et de commercialiser l'ensemble des créneaux concernés dans le cadre du futur appel à projets.

1.2 - Les objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)

Les réponses obtenues au terme de cet AMI devraient permettre l'optimisation du réseau d'escales en termes de fréquentation, mais également de voir émerger de nouvelles offres, pourquoi pas tournées vers l'innovation et les énergies propres.

HAROPA PORT pourra, à travers cette procédure d'AMI avoir une vision sur toutes les offres potentielles, existantes, déjà construites ou non.

L'appel à manifestation d'intérêt constitue donc un préambule à un appel à projets à lancer ultérieurement, probablement courant 2022, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et économique et du calendrier de décisions du Grand Port Fluvio-Maritime de l'axe Seine concernant la gestion des escales.

A l'issue de cet appel à projets, seront désignés les futurs titulaires de Conventions d'Occupation Temporaire pour l'utilisation régulière d'une ou plusieurs escales sur des créneaux définis. Le règlement de cet appel à projets aura identifié au préalable les sites et les créneaux pertinents en s'appuyant sur le retour d'expérience de l'AMI, notamment le potentiel de développement fluvial qu'auront su valoriser les participants.

La durée envisagée des conventions d'attribution de créneaux d'escales réguliers est de **3 ans**, non renouvelables. Au stade de l'AMI, les porteurs de projets auront la possibilité de proposer toute autre durée de convention qui serait compatible avec leur offre, en la justifiant.

I.3 - Périmètre des lots identifiés

HAROPA PORT souhaite proposer à ce stade une vaste étendue de possibilités de sites et de créneaux afin que les compagnies se sentent libres d'exprimer leurs propositions d'activités fluviales régulières.

Les escales citées ci-dessous ne seront pas reprises de manière exhaustive dans le futur appel à projets, elles représentent l'étendue des possibilités pour les répondants et seront affinées en fonction de la demande.

HAROPA Port se réserve la possibilité de préciser les caractéristiques techniques des lots, de modifier les périmètres des lots ainsi que les orientations générales, à l'issue de l'AMI et en vue du futur appel à projets. De même, si les porteurs de projets le souhaitent, ils ont la possibilité de faire des propositions qui ne rentrent pas dans ce cadre et qui pourraient être étudiées avant le lancement de l'Appel à projets.

Sites ouverts à l'AMI	Plage des créneaux possibles	Semaine et /ou Week-end
ALFORTVILLE CHINAGORA	Matin + Après-Midi + Soir	Semaine + Week end
LA GARE	Matin + Après-Midi + Soir	Semaine + Week end
AUSTERLITZ 1 poste	Matin + Après-Midi + Soir	Semaine
ST-BERNARD poste AVAL	Matin + Après-Midi + Soir	Semaine + Week end
LA TOURNELLE	Matin + Après-Midi + Soir	Semaine + Week end
ST MICHEL ND	Matin + Après-Midi + Soir	Semaine + Week end
SOLFERINO poste central	Matin + Après-Midi + Soir	Semaine + Week end
BOURDONNAIS MUSEE QUAI BRANLY	Matin + Après-Midi + Soir	Semaine
DEBILLY – 1 poste	Après-midi 12h-18h	Semaine

ILE AUX CYGNES	Matin + Après-Midi + Soir	Semaine + Week end
GRENELLE 1 poste	Matin + Après-Midi	Semaine
BEAUGRENELLE	Matin + Après-Midi + Soir	Semaine + Week end
PASSY	Matin + Après-Midi + Soir	Semaine + Week end

Chaque escale ou lot est détaillé en annexe dans une fiche. On y retrouve les informations suivantes :

- Type d'escale
- Localisation de l'escale, sites d'intérêt
- Données techniques : hauteur d'embarquement, accès, amarrage, configuration du site
- Type d'utilisation actuelle du site à titre indicatif

Les propositions des porteurs de projet peuvent porter sur une ou plusieurs escales, un ou plusieurs créneaux horaires dans la journée, une ou plusieurs journées dans la semaine et le week-end. Elles peuvent également être adaptées en fonction de la saisonnalité.

Partie 2 - DEROULEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

II. 1 - Le calendrier de l'Appel à manifestation d'intérêt

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- Mise en publicité de l'appel à manifestation d'intérêts : **7 septembre 2021** ;
- Date limite de remise des dossiers de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt par les opérateurs intéressés : **10 novembre 2021**.

II. 2 – La constitution du dossier de réponse

Au stade de la manifestation d'intérêt, les participants pourront présenter un dossier unique, y compris si leur intérêt se portent sur plusieurs sites / créneaux d'escales.

Ceux-ci devront être détaillés.

Afin de permettre à HAROPA PORT de produire une analyse pertinente, le dossier présenté devra contenir a minima :

- La présentation du porteur de projet
- La présentation du projet / produit : l'activité pressentie, existante ou non

a. Document 1 - présentation du porteur de projet :

Ce document permettra de présenter la société porteuse du projet, et le cas échéant la société exploitante si le mode de fonctionnement est envisagé sous cette forme.

b. Document 2 – présentation du projet :

Ce document doit permettre de comprendre les enjeux du projet et ses grandes orientations.

Ainsi, l'organisation du projet, son adéquation aux sites visés, son opportunité pourront y être détaillées.

Ce document pourra s'articuler sur les chapitres suivants, laissés au libre choix du porteur de projets :

- une présentation synthétique du projet d'activité fluviale régulière : bateau(x) exploité(s) ; clientèle visée ; programmation : horaires, fréquence ;
- pour le(s) bateaux(x) : à titre indicatif, port d'attache, dimensions ;
- le planning général de mise en œuvre et d'exploitation envisagé en cas de montée en puissance progressive ou étapes de mise en service ;
- la présentation ou non d'illustrations.

c. Informations complémentaires

Les opérateurs intéressés sont invités à se faire connaître au plus tôt et à déposer, à l'adresse suivante, leurs coordonnées et adresses mail, afin d'assurer un bon échange de l'information.

Par ailleurs, ils peuvent adresser leurs questions à l'adresse suivante : ical@haropaport.com

II. 3 – Les modalités de remise du dossier

Le dossier sera **obligatoirement** remis sous pli cacheté :

Dans une seule enveloppe contenant 1 exemplaire papier et portant les mentions :

Dossier de réponse

Appel à manifestation d'intérêts – Créneaux d'escales réguliers

NE PAS OUVRIR

- Le dossier devra être copié par le porteur de projets soit sur un support physique électronique intégré dans le pli (clé USB), ou partagé via une plateforme de téléchargement.

Le dossier de réponse devra être remis au plus tard le **mercredi 10 novembre 2021 à 17h00**,

à l'adresse suivante :

HAROPA PORT - Agence Paris Seine

2, quai de Grenelle

75732 Paris Cedex 15

- Soit par la poste, par pli recommandé avec accusé de réception ;
- Soit déposé en mains propres contre récépissé du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Il est précisé que, tout au long de la démarche, HAROPA PORT s'engage à assurer la stricte confidentialité des dossiers remis dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêts.

Les participants à l'AMI s'engagent de leur côté à ne communiquer aucune information de quelque nature qu'ils auraient reçue de HAROPA PORT, ou obtenue dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêts.

Le présent engagement de confidentialité devra être respecté par l'ensemble des sociétés ou entités, contrôlant ou contrôlées par les opérateurs ayant participé à cet appel à manifestation d'intérêt.

II. 4 – Analyse des manifestations d'intérêts

Les dossiers seront examinés aux fins de déterminer leur adéquation avec les contraintes d'exploitation des sites, les usages habituels des escales, et leur cohérence avec les autres projets potentiels.

Seront également identifiés les aspects emblématiques des projets, notamment en termes d'utilisation des escales, de fonctionnement des activités, et de spécificités des offres.

II. 5 – Calendrier prévisionnel post- Appel à manifestation d'intérêt

Un appel à projets fera suite à l'AMI après réception et analyse des manifestations d'intérêt. Le lancement de cet appel à projets dépendra des conclusions tirées de l'AMI et du calendrier de décisions du Grand Port Fluvio-Maritime de l'axe Seine.

Le déroulé prévisionnel est le suivant :

- Courant 2022 : Appel à projets
- Deuxième semestre 2022 / premier semestre 2023: Attribution des conventions « escales »

ANNEXES

Annexe 01 : Carte du réseau d'escales

Annexes 02 : Fiche détaillées des lots